CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
VEHICULE 9 PLACES DU COMITE SARTHE HANDBALL

ENTRE,

Le **Comité** Sarthe de Handball, 29 boulevard Saint Michel - 72000 LE MANS, représenté par sa Présidente, Mme Cécile Vraux d'une part,

ET,

, d'autre part, désigné "**l'utilisateur**"

Représenté par en qualité de

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Le Comité Sarthe met à la disposition de l'utilisateur qui l'accepte le Minibus Renault Trafic immatriculé DP-859-EY pour la période du au

Cette mise à disposition donne lieu au versement d'une participation forfaitaire de **90 € pour un maximum de 300 kms**. Les kilomètres excédentaires seront facturés à 0.36 euro le kilomètre.

Un chèque de caution de 500 € doit être déposé au Comité au plus tard lors de la remise des clés. Il sera restitué ou détruit au retour du véhicule après état des lieux conforme.
L'utilisateur fournit l'attestation d'assurance responsabilité civile de sa structure (sauf les clubs affiliés à la FFHB).

Le véhicule est réputé en bon état de fonctionnement et de propreté et doit être restitué dans le même état au lieu convenu. Tout problème ou dégradation constatés à la restitution entraîneront une remise en état qui sera facturée à l'utilisateur.

Le véhicule est pris avec le plein de carburant. **Il doit être restitué à l'endroit convenu avec le plein de carburant.** En cas de manquement, le Comité facturera à l'utilisateur, qui s'engage à le régler immédiatement, le carburant manquant. Tous les autres frais (péages, stationnement, amendes, ...) sont à la charge de l'utilisateur.

Le véhicule est assuré auprès des MMA. En cas d'accident, la franchise sera facturée à l'utilisateur.

Le conducteur doit être titulaire du permis B en cours de validité depuis plus de deux ans et doit fournir une copie de son permis avec le contrat de mise à disposition.

Le conducteur du véhicule doit respecter toutes les obligations réglementaires en particulier celles du Code de la Route. Pour rappel, le véhicule ne peut transporter plus de 9 personnes y compris le conducteur. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. En cas de manquement, le Comité ne pourra être tenu responsable des conséquences.

Fait à LE MANS, Le

Cécile VRAUX
Présidente du Comité Sarthe de Handball

Représentant de l'utilisateur :

COMITÉ SARTHE FFHANDBALL

ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Prise en charge et restitution du véhicule

Mise à disposition : du au

En cas de problèmes importants, prévenir Cécile VRAUX au 06.16.71.29.63

Kilométrage constaté à la prise en charge : ……km
Kilométrage constaté à la restitution : …..……. km
Kilométrage parcouru: ….....km

Chèque de caution: oui Attestation Responsabilité Civile: oui
Permis de conduire: oui

Observations à la prise en charge le ….....

-
-
-
-
-
-

Pour le Comité: Pour l'utilisateur:

Observations au retour le ….....

-
-
-
-
-
-

Pour le Comité: Pour l'utilisateur:

FORMULAIRE DE RESERVATION

DU VEHICULE 9 PLACES

A adresser par mail à 6272000@ffhandball.net

Le Club /L'organisation mail:

Représenté(e) par en qualité de

souhaite réserver le véhicule 9 places pour la période du au

pour un déplacement à

L'objet du déplacement est:

L'emprunteur reconnait avoir pris connaissance de la Convention de mise à disposition du véhicule et des documents à fournir lors de la remise des clés. **Sans ces documents, la convention sera caduque et il n'y aura pas de remise de clés.**

Si la réservation est acceptée, le demandeur recevra la convention de mise à disposition pour signature et retour au Comité.
En cas de refus, le demandeur sera informé par mail.

Le:

Signature:

Cadre réservé au Comité Sarthe Handball

Demande de réservation acceptée refusée le

MAJ 2025-01

Mise à disposition du véhicule 9 places
Conditions et modalités

_____

Le Comité Sarthe de handball peut mettre à disposition de ses partenaires (clubs de handball sarthois, Ligue des Pays de la Loire de Handball, CDOS de la Sarthe, Conseil départemental de la Sarthe) son véhicule 9 places pour des déplacements exceptionnels dans le cadre purement sportif.

Sont exclus tous les déplacements pour les matchs de championnat, les matchs de coupe départementale et régionale, les matchs éliminatoires de la coupe de France, les matchs et stages de préparation des clubs.

La demande de mise à disposition se fait via le formulaire de réservation disponible sur le site du Comité.

A réception du formulaire, le Comité confirme la demande de mise à disposition par l'envoi de la convention au demandeur.

A réception de la convention signée par le demandeur, le Comité valide la mise à disposition.

Lors de la remise des clés, l'utilisateur devra fournir une copie du permis de conduire du (des) conducteur (s) du véhicule, un chèque de caution de 500 € et une attestation d'assurance responsabilité civile de la structure utilisatrice (sauf pour les clubs affiliés FFHB qui sont automatiquement assurés).

Sans ces documents, il n'y aura pas de remise de clés.